

Un magistrat, un homme

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1965)**

Heft 43

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1029049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le XVIII^e siècle

largement sur le siècle suivant, auquel appartiennent ses peintures et ses gravures les plus significatives, l'œuvre de Goya est une des plus chrétiennes de l'époque, une des seules qui n'aient pu naître que dans un monde de valeurs chrétiennes. Mais son centre d'incarnation n'est pas la présence de Dieu ni sa parole. C'est l'absence de Dieu ou son silence. Elle est une litanie de reproches qui s'élève jusqu'au silence de Dieu, la sommation à parler qu'un sourd adresse à un muet.

» Quant à Mozart, plongé dans la vie du siècle jusqu'à chercher dans la franc-maçonnerie une fraternité à la mesure de son besoin de communion, il est chrétien comme aucun musicien ne l'a été davantage, chrétien par la grâce, récepteur et émetteur de grâce. Dans la rumeur de la fête et dans le babil du siècle, son oreille infallible entend les pas du Commandeur. Et dans la même saison de l'Europe où Condorcet, de sa prison qu'il ne quittera que pour monter sur l'échafaud, revendique pour l'homme le pouvoir objectif de prévision et l'aptitude à se perfectionner, Mozart nous rappelle les limites de l'homme. Et le sens de la limite signifie mesure, mais aussi sens du tragique. »

A. D.

Le partage de l'ombre et de la lumière

« Au siècle des lumières, la ligne de partage de l'ombre et de la lumière est d'une admirable justesse. Je ne craindrais pas le paradoxe : ce qui m'intéresse dans le siècle des lumières, ce sont ses aspects de nuit contenue, ses démons domptés, mais si souvent affleurants. Dans les œuvres les plus équilibrées — celles de Watteau, de Marivaux, de Mozart —, l'on perçoit de larges nappes sous-jacentes de trouble, de mélancolie, de sentiment noir. A côté de tant d'œuvres qui ne sont que brillantes, les grands chefs-d'œuvres de l'époque brillent aussi, mais en conjurant l'ombre. L'être sensible s'y déploie dans

la pleine évidence d'une lumière miraculeuse, mais il garde des contacts avec une zone confuse et douloureuse, dont il ne cesse pour ainsi jamais d'être dépendant. L'art du XVIII^e siècle réussit une conciliation qui n'a pas toujours été réalisée par les critiques et les philosophes de l'époque. Comment se fait-il que ce siècle optimiste, si convaincu de la bonté de la nature, n'ait cessé de s'interroger sur le mal, d'en sonder l'origine, d'en imaginer et parfois d'en réaliser les formes les plus atroces ? Comment se fait-il que ce siècle d'affranchissement multiplie, de l'abbé Prévost à Piranèse, de Diderot à Goethe, les images des prisons et des cachots ? La folie même, dans cet âge de raison, revendique ses droits dans les têtes les plus raisonneuses. Grisé par ses idées, Diderot divague et paraît perdre la conduite de sa pensée. Tandis que Rousseau remonte méthodiquement aux origines et aux grands principes, le flux de la déraison l'envahit et le sépare de ses contemporains. Valmont croit conquérir alors qu'il est conquis. La Révolution s'engloutit dans la Terreur... L'on en viendrait alors à reprocher aux Lumières de n'avoir pas su compter avec l'adversaire intérieur : pour avoir voulu établir le règne exclusif de la raison, les philosophes ont trop rarement su faire la part de la déraison. Ils l'ont niée, au lieu qu'il eût fallu la surmonter en la « comprenant » comme déraison, et en l'intégrant dans le règne d'une raison élargie. Voltaire n'ignorait certes pas que la conduite des hommes est un tissu de folies et de contradictions : l'histoire, loin de lui offrir le spectacle d'un ordre raisonnable, lui semblait plutôt un désordre entrecoupé de brèves rémissions. Inapaisé, révolté, mais à l'abri des accidents du sort, Voltaire n'a cessé de dénoncer l'absurde, de combattre l'arbitraire : sans toutefois donner à la raison humaine des armes dignes d'elle, je veux dire sans s'élever jusqu'à la véritable cohérence de la pensée.

» Il est aisé d'en savoir davantage quand on vient

plus tard : c'est là souvent toute la supériorité de l'historien et du critique. Les insuffisances du rationalisme du XVIII^e siècle ne nous inciteront pas à tourner le dos à la raison : c'est l'occasion de définir un rationalisme plus large. Je reprendrais ici la métaphore du jour, pour évoquer une raison capable de faire un jour supplémentaire et qui ne serait pas incompatible avec la compréhension de la nuit et du nocturne. Une raison à qui rien de déraisonnable ne serait étranger, une raison qui saurait qu'au point où elle atteint sa propre limite le monde et la réalité humaine ne s'arrêtent pas, et se prolongent au delà de ses prises. Une raison qui saurait qu'il est plus raisonnable de ne pas vouloir tout réduire à la raison. Ce que j'essaie de définir, très approximativement, c'est une méthode qui sans renoncer à exiger, au niveau des faits, le maximum d'intelligibilité, saurait dialoguer avec ce qui se refuse à être éclairé. L'exemple du XVIII^e siècle m'est particulièrement précieux, en ce qu'il propose, avec la plus grande netteté, un espace fortement éclairé par la raison et une zone d'obscurité irréductible. La passion qui incite certains écrivains d'aujourd'hui à explorer quelques-uns des aspects monstrueux du XVIII^e siècle (l'œuvre du marquis de Sade notamment) ne serait qu'une régression (au sens psychanalytique du terme), s'il ne s'agissait de récupérer, dans l'ordre de la compréhension, ce qui était littéralement inconcevable pour la raison militante du siècle des lumières. Pour une compréhension qui ne veut rien exclure par principe, il ne saurait être question de donner raison à Sade ; il faut seulement mieux connaître les raisons secrètes d'une telle déraison. »

J. S.

¹ Le texte complet de MM. Desponds et Starobinski sera publié dans la « Feuille centrale de Zofingue », numéro de décembre, et fera l'objet d'un tirage à part ; cette plaquette peut être commandée à M. Olivier Rostan, 30, chemin Bellevue, Lausanne.

bien sont difficiles pour eux les cours d'apprentis et elle termine ainsi :

« Notre vœu le plus cher, c'est de voir se réaliser une Ecole complémentaire professionnelle dans laquelle tous les garçons qui nous quittent pourraient être admis, malgré leur retard et leurs difficultés de caractère... C'est le « Werkjahr », à Zurich, qui se rapproche le plus (à notre connaissance) de l'Ecole que nous souhaitons. Ils pourraient y faire pendant un ou deux ans un pré-apprentissage. Elle serait une transition entre la scolarité et l'apprentissage de métier. »

Le plus urgent

De nombreux pays, à notre connaissance les Pays-Bas et le Danemark, ont à leur actif des réalisations importantes (recensement de postes de travail surveillés dans l'industrie privée, création de centres pour les cas plus difficiles à intégrer). A Genève, on compte 7 classes-ateliers fréquentées par 109 adolescents préparés ainsi à la vie professionnelle. A signaler encore les ateliers du Centre de réadaptation sociale. Dans le canton de Vaud, en mai 1963, une pétition de 416 parents a été prise en considération par le Grand Conseil. Dans le rapport de la commission de gestion du Grand Conseil, le docteur Neukomm déclare : « Ce problème ne peut être résolu sans une large participation financière de l'Etat. » L'intervention devrait porter sur trois points :

1. mise à disposition de locaux dans les principales régions du canton ;

2. formation des moniteurs capables de diriger les ateliers ;

3. information des parents.

Cette action est urgente.

Il s'agit de l'avenir de plusieurs centaines d'enfants. Nous ne cesserons de le répéter : pour eux aussi existe, au même titre que pour l'élite douée, le droit à l'instruction.

Annexe

Une amélioration souhaitable de l'A.I.

On sait que l'intention du législateur de l'assurance invalidité est de préserver ou d'améliorer la capacité professionnelle. Lorsque cette capacité est insuffisante, une rente est versée. Pour les enfants qui, à la fin de la scolarité, ne peuvent que difficilement suivre des cours de formation professionnelle, l'A.I. n'intervient pas. En revanche, à 20 ans, adultes, ils toucheront une rente.

Ainsi, entre 15 et 20 ans, il y a une interruption de soutien. Et pourtant, même s'ils ne peuvent pas être préparés à la vie économique, ces enfants exigent des soins et une aide coûteuse.

Ici encore l'assouplissement de la notion étroitement économique de l'A.I. serait souhaitable ; elle devrait pouvoir largement subventionner des foyers et des ateliers, même s'ils ne préparent pas à un travail socialement rentable.

Quartiers de noblesse

La « Gazette de Lausanne » a récemment présenté ses félicitations au « Canard enchaîné » en tant que « doyenne des journaux européens ». Elle fut fondée en 1798.

La « Feuille d'Avis de Neuchâtel », chaque jour, porte en bandeau sous son titre, « le plus ancien journal de langue française », fondé en 1738.

A qui le fauteuil ?

Un magistrat, un homme

M. Wahlen prend sa retraite de magistrat. A beaucoup d'hommages, nous aimerions joindre le nôtre, modeste.

M. Wahlen était l'unique conseiller fédéral dont nous pouvions lire, sans ennui, un discours dominical.

La collégialité a, en effet, de petits côtés ; elle exige qu'un conseiller fédéral ne dise rien qui ne puisse être souscrit par ses collègues. Seuls conviennent des lieux, communs aux sept.

M. Wahlen faisait exception. Certes, il respectait la règle ; pas d'audace qui compromît ses pairs. Mais, dans ce qu'il disait, on trouvait souvent un accent propre : on reconnaissait non seulement les qualités du magistrat intègre, mais une sensibilité qui avait su dépouiller l'uniforme des banalités empesées.

Et quel regret de constater que, dans ce collège fédéral si dépourvu d'autorité aujourd'hui, c'est un des plus respectés qui se retire, seul.